

Ce que font les Gardes Champêtres ...

Profil :

Le Garde Champêtre répond à plusieurs missions et veille à la préservation du patrimoine naturel, rural et urbain. Il est doté de solides connaissances environnementales et de compétences en police rurale. Il porte un uniforme et doit faire preuve de pédagogie pour sensibiliser le public aux respects des lois en vigueur.

Le Garde Champêtre a une bonne condition physique, est disponible, à l'écoute, réactif et proche de la nature. Il est capable de prendre des décisions rationnelles en conformité avec la réglementation en vigueur.

En tant qu'agent assermenté, il doit régulièrement se mettre à jour sur les textes de loi.

Chaque année, il participe à des formations sur différents thèmes : droit de l'eau, police de l'environnement, l'approche juridique des chiens catégorisés, la police de l'hygiène et de la salubrité publique...



Missions :

Les missions du Garde Champêtre sont multiples, c'est un agent très polyvalent.

- Surveillance des espaces naturels
- Constatation d'infractions
- Rédaction de procès-verbal, compte-rendu
- Lutte contre les dépôts sauvages
- Surveillance de la chasse et de la pêche, contrôle des permis
- Sensibilisation à l'environnement
- Intervention sur des dégradations, vols
- Lutte contre les nuisances sonores et olfactives
- Pollution des cours d'eau / pollution atmosphérique
- Feux de forêt
- Voirie
- Services d'ordre à la demande des communes : encadrement et surveillance de diverses manifestations

Conditions de travail :

Il travaille seul ou en équipe, en extérieur et par tous les temps.

A la Brigade Verte, le Garde Champêtre est amené à travailler le week-end et les jours fériés.

Le concours de Garde Champêtre

Le métier de Garde Champêtre est accessible après **l'obtention du concours de Garde Champêtre**. Pour s'y inscrire, il faut remplir les conditions suivantes :

- Être de nationalité française ou ressortissant de l'Union Européenne
- Être titulaire d'au moins un diplôme de niveau V (brevet des collèges, CAP, BEP, ...)
- Jouir de l'ensemble de ses droits civiques
- Ne pas avoir de casier judiciaire incompatible avec le statut de garde champêtre
- Avoir la condition physique exigée par la fonction

Il est organisé par le **Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale**

1ère phase du concours : l'admissibilité

- **Epreuve écrite** d'une durée d'1h30 : rédaction d'un rapport à partir d'un dossier dont le sujet porte sur un événement survenu dans un lieu public
- **Compréhension de texte** d'une durée d'1h00 : réponse à une série de questions relatives à la bonne compréhension d'un texte

2^{ème} phase du concours : l'admission

- **Entretien d'une durée de 20 minutes** : oral face à un jury qui évalue la connaissance du fonctionnement des institutions publiques du candidat ainsi que ses motivations
- **Epreuve physique** : course à pied et natation



La Brigade Verte

La Brigade Verte est syndicat intercommunal qui regroupe des Gardes Champêtres. Les agents sont omniprésents sur le territoire Haut-Rhinois et une extension vers le Bas-Rhin est actuellement en cours.

70 agents sont répartis sur 11 postes implantés sur tout le département. Ils sont placés sous l'autorité des Maires des communes adhérentes.

Lors de leurs patrouilles, ils utilisent différents moyens pour se déplacer : véhicules, motos, patrouilles équestres, VTT.

La Brigade Verte a différents partenaires : CEA, Région Grand Est, Gendarmerie Nationale, Police Nationale, OFB, ONF, LPO, GEPMA, etc.